

COMPTE-RENDU

Session d'information de la ville de Belle-Baie

TENUE: 02/25/2025 à 18 h 30

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

R. Arseneau, conseiller

A. Bard-Lavigne, conseillère

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

J. Olivier, maire suppléant

P. Fongémie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Doucet, trésorier

R. Peñarroya, analyste technique senior

V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement

Absents / absentes :

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

3. PRÉSENTATIONS

3.1 4 Directions par René Vienneau

René Vienneau, coordonnateur de **4 Directions**, une organisation à but non lucratif offrant des aventures en plein air et des compétences de survie aux jeunes de tous âges explique la mission du programme d'expérience en plein air.

Il poursuit avec une demande de partenariat pour un soutien financier afin d'aider les jeunes qui n'ont pas les moyens de payer le plein montant pour participer à ces aventures. Il demande à la municipalité une commandite de 5 000 \$ afin d'offrir la possibilité à au moins 10 jeunes d'y participer.

La demande sera étudiée par le comité des dons et subventions.

3.2 Sommaire des études ou démarches pour les projets capitaux par Vincent Poirier

Le comité des projets capitaux s'est réuni le 20 février dernier et recommande de concentrer les efforts sur les projets présentés par le gestionnaire de la croissance et du développement, tel que décrit dans le document en annexe.

La présentation s'étend sur une vingtaine de minutes.

Le gestionnaire de la croissance et du développement obtient l'assentiment des membres du conseil pour poursuivre les démarches.

4. DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Projet ville jumelle Courseulles-sur-Mer

Dans le cadre du projet de jumelage avec Courseulles-sur-Mer, le directeur général obtient l'approbation du conseil pour informer les parties concernées et entreprendre les démarches nécessaires en vue de permettre à une délégation de se rendre en France au début juin, afin d'officialiser la signature du protocole de jumelage entre Belle-Baie et Courseulles-sur-Mer.

4.2 Objectif SMART relié au nouveau plan municipal

Les membres du comité de révision du plan d'aménagement municipal ont récemment tenu leur première rencontre de validation du plan. Bien que le travail réalisé par l'urbaniste soit de grande qualité, un élément important demeure toutefois absent : la vision du conseil municipal.

Le plan d'aménagement est avant tout une projection de la vision que le conseil souhaite adopter pour l'avenir de la municipalité. Il sert de fondement à plusieurs décisions, notamment en matière de développement, de densification et d'investissements publics. À ce jour, cette vision n'a pas été clairement formulée dans le plan.

Afin d'y remédier, le directeur général propose que le conseil se dote de trois objectifs à long terme (15 ans), qui guideront l'élaboration de cette vision :

1. Se fixer un objectif démographique (ex. : augmentation ciblée de la population).
2. Déterminer un objectif de diversification de l'assiette fiscale, notamment par l'augmentation du pourcentage de revenus provenant des secteurs non résidentiels (ex. : industries légères).
3. Établir un objectif de développement des parcs industriels, mesuré en superficie (m^2) aménagée ou disponible.

Ces objectifs devront répondre aux critères SMART :

- Spécifiques,
- Mesurables,
- Atteignables,
- Réalistes,
- Temporellement définis.

Prochaines étapes:

- Discussion préliminaire ce soir avec les membres du conseil, afin de recueillir les premières idées.
- Il est demandé à chacun de noter ses suggestions d'ici la prochaine session de travail, prévue le 11 mars afin d'en dégager un consensus sur la vision du conseil.
- Par la suite, une directive claire sera transmise à l'urbaniste, qui intégrera cette vision dans le préambule du plan d'aménagement.
- L'arrêté de zonage pourra ensuite être aligné avec les objectifs identifiés, afin de fournir les outils nécessaires à leur réalisation.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

X Danica Boudreau
Danica Boudreau
Greffière adjointe